

Chapitre 1

Souveraineté poreuse, démocratie emmurée

« Les fortifications de défense perdirent tout utilité pratique en 1944, lorsqu'une brèche fut ouverte dans le Mur de l'Atlantique. Depuis lors, les fortifications, même à très grande échelle, sont totalement obsolètes en tant que principal moyen de défense¹. »
Paul Hirst

« Ce n'est pas de frontières rigides et imperméables, mais de frontières souples que nous avons besoin. (...) À l'aube du XXI^e siècle, nous n'avons pas besoin de renforcer la souveraineté²... »
Shimon Peres

« Les forteresses sont en général plus nuisibles qu'utiles³. »
Nicolas Machiavel

1. Paul Hirst, *Space and Power*, Polity Press, Cambridge, 2005, p. 114.

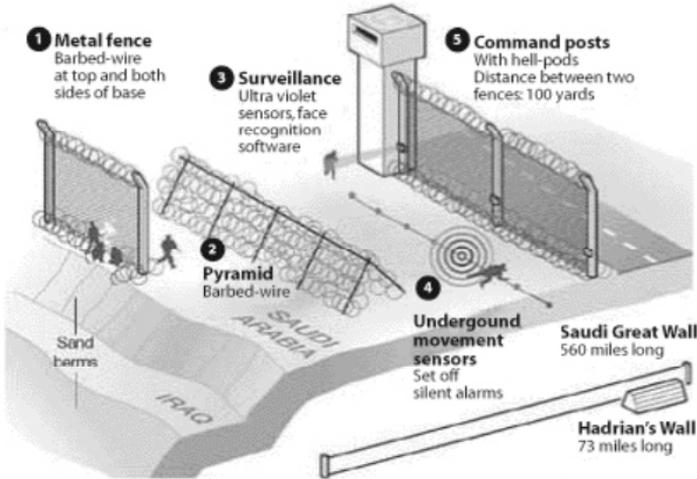
2. Shimon Peres et Ayre Naor, *The New Middle East*, Henry Holt, New York, 1993, pp. 171-172.

3. Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, livre II, chap. 24, trad. fr. Toussaint Guiraudet, « Champs », Flammarion, Paris, 1985, p. 218.

Le monde que nous qualifions désormais de « globalisé » recèle des tensions fondamentales entre l'ouvert et le barricadé, la fusion et la partition, l'effacement et la réinscription – des tensions qui, concrètement, prennent la forme de frontières toujours davantage libéralisées, mais qui, d'un autre côté, impliquent un déploiement sans précédent d'argent, d'énergies et de technologies destinés à fortifier ces frontières. La globalisation est en outre parcourue par une multitude de tensions connexes à celles que nous venons d'évoquer : tensions entre réseaux mondiaux et nationalismes locaux, entre pouvoir virtuel et pouvoir physique, entre appropriation privée et *open source*, entre secret et transparence, entre territorialisation et déterritorialisation, auxquelles il faut ajouter les tensions entre nation et marché, donc entre nation et État, mais aussi entre sécurité du sujet et mouvements de capitaux.

Ces tensions vont notamment se nicher dans les nouveaux murs qui strient aujourd'hui la planète, ces murs frénétiquement construits au moment même où le monde entier célèbre la chute des vieilles bastilles qui avaient marqué l'Europe de la Guerre froide et l'Afrique du Sud de l'apartheid. On connaît surtout la barrière monumentale que les États-Unis édifient le long de leur frontière sud, ou encore le mur israélien qui s'enfonce profondément dans les terres de Cisjordanie, deux entreprises qui se partagent technologies et sous-traitants, et qui cherchent à se légi-

timer mutuellement⁴. Mais il en existe bien d'autres. Après l'apartheid, l'Afrique du Sud a développé un dédale de murs et de *checkpoints*, et maintenu, le long de sa frontière avec le Zimbabwe, une barrière de sécurité électrifiée particulièrement controversée. L'Arabie Saoudite vient tout récemment d'achever la construction, le long de sa frontière avec le Yémen, d'une structure faite de pylônes en béton hauts de trois mètres, à quoi viendra bientôt s'ajouter un mur sur



Projet de mur-frontière entre l'Arabie Saoudite et l'Irak

4. Elbit, la plus grosse entreprise de défense non gouvernementale en Israël, qui est chargée de la construction du mur, a décroché en 2006 un contrat pour construire, avec Boeing, le mur de la frontière mexicaine (*Jerusalem Post*, 22 septembre 2006, <http://www.jpost.com/servlet/Satellite?pagename=JPost%2FJPArticle%2FShowFull&cid=1157913683759>). Les mouvements de résistance à ces deux projets, et notamment les muralistes, ont également noué des liens transnationaux : un groupe palestinien a récemment invité des muralistes mexicains qui ont effectué des fresques de protestation sur le mur mexicain à peindre le mur israélien.

la frontière qu'elle partage avec l'Irak (selon les dires des Saoudiens, d'autres murs devraient leur succéder, qui finiront par encercler tout le pays). Afin de dissuader la population de ses voisins plus pauvres de venir chercher asile sur son territoire, afin d'affirmer sa position dans une dispute territoriale, afin aussi de mettre un terme à la circulation des guérillas islamiques et à la contrebande d'armes sur sa frontière avec le Pakistan, l'Inde a elle aussi construit des barrières, plus rudimentaires que celles précédemment énumérées. Son objectif est de se couper complètement du



Barrière électrifiée entre l'Inde et le Pakistan

Pakistan, du Bangladesh et de la Birmanie, mais aussi de s'appropriier le territoire disputé du Cachemire⁵. L'aspect rudimentaire de ces murs ne doit pas nous égarer : le

5. Rama Lakshmi, « India's Border Fence Extended to Kashmir: Country Aims to Stop Pakistani Infiltration, » *Washington Post*, 30 juillet 2003 ; « Border Jumpers: The World's Most Complex Borders: Pakistan/India », *PBS: Wideangle*, <http://www.pbs.org/wnet/wideangle/episodes/border-jumpers/the-worlds-most-complex-borders/pakistanindia/2340>

long de sa frontière avec le Cachemire, l'Inde a pris soin de miner l'espace qui sépare les deux rangées de fil de fer barbelé. Toujours dans le contexte d'une dispute territoriale, bien que cette fois le motif officiel soit de proscrire les « terroristes islamiques », l'Ouzbékistan a mis en place une barrière pour se séparer, en 1999, de la Kirghizie et, en 2001, de l'Afghanistan. Mais le Turkménistan à son tour est en train d'enclorre l'Ouzbékistan. En 2003, le Botswana a commencé d'installer une clôture électrique le long de sa frontière avec le Zimbabwe : si le but affiché était de contenir la propagation de la fièvre aphteuse parmi les bêtes, il s'agissait également de barrer l'accès aux êtres



Barrière électrifiée entre le Botswana et le Zimbabwe

humains. En réaction à l'insurrection qui sévit dans le sud de la Thaïlande, et pour empêcher l'immigration illégale et la contrebande, la Thaïlande et la Malaisie se sont entendues pour construire un mur de béton et d'acier sur leur frontière commune. Un mur sépare aussi l'Égypte de Gaza : le monde entier eut l'occasion de le découvrir lorsque, en

janvier 2008, des Gazaouis affamés et manquant de tout y pratiquèrent une brèche. L'Iran emmure le Pakistan. Brunei emmure les immigrants et les contrebandiers en provenance de Limbang. La Chine emmure la Corée du Nord pour stopper l'hémorragie de réfugiés coréens, mais, en parallèle d'une section de ce mur, la Corée du Nord emmure elle aussi la Chine.

Il existe également des murs dans les murs : un peu partout aux États-Unis, on a vu apparaître des *gated communities*, particulièrement nombreuses dans les villes du Sud-Ouest, à proximité du mur qui sépare le pays du Mexique. Les murs qui entourent les colonies israéliennes longent la « barrière de sécurité » et ceux qui, à Jérusalem, protègent le Musée de la tolérance, objet de fortes contestations, sont venus se loger tout près de murs qui divisent



Barrière protégeant les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, Maroc

la ville. De hautes murailles de béton séparent désormais Bethlehem de Jérusalem. Au Maroc, l'Union Européenne finance des murs de triple épaisseur pour protéger les enclaves espagnoles, tandis qu'au Sahara occidental, l'État marocain maintient une longue « bande militarisée » destinée à préserver les ressources de ce territoire disputé de longue date. Et au motif de prévenir ce qu'il appelle des « situations à la française », le maire socialiste de Padoue a récemment fait bâtir un mur le long de la Via Anelli afin de séparer les quartiers aisés du prétendu « ghetto africain » où s'entassent la plupart des nouveaux immigrants.



Mur intérieur à Padoue le long de la Via Anelli

D'autres murs sont en projet : malgré les oppositions suscitées en 2007 par la proposition américaine de construire un mur à Bagdad, l'armée continue d'espérer qu'elle pourra en édifier un sur le territoire délimité par

la ligne verte ; face à la sanglante explosion de violence sectaire déclenchée par l'occupation, elle a déjà bâti des murs controversés autour d'Adhamiya et d'Azamya, dans le but de sécuriser ces quartiers sunnites et de créer les



Mur dans la ville d'Azamya, Irak

premières *gated communities* irakiennes⁶. Le Brésil projette de construire un mur d'acier et de béton le long de sa frontière avec le Paraguay, Israël de remplacer une vieille clôture par une barrière de sécurité dans le désert du Sinaï le long de sa frontière avec l'Égypte, et les Émirats Arabes Unis de construire un mur qui les séparera du sultanat

6. Alissa J. Rubin, « Outcry Over Wall Shows Depth of Iraqi Resentment », News Analysis, *New York Times*, 23 avril 2007.

d'Oman. Si le Koweït est déjà séparé de l'Irak, ce pays veut à présent bâtir un mur dans la zone démilitarisée proche de la frontière. Des propositions sérieuses ont été avancées pour ériger un mur entre les États-Unis et le Canada, une fois qu'aura été achevée la barrière qui doit séparer les États-Unis du Mexique ; il est également question de barricader les îles qui servent de points de passage entre l'Afrique du Nord et l'Europe.

Ces murs possèdent des objectifs divers : il s'agit tantôt de repousser des pauvres, des travailleurs ou des demandeurs d'asiles, tantôt de mettre un frein au trafic (armes, drogue, etc.) et à la contrebande de produits soumis à l'impôt, tantôt d'empêcher le trafic d'enfants enlevés ou réduits en esclavage, ou bien encore la propagation du terrorisme, les mélanges ethniques et religieux, voire tout simplement la paix ou quelque autre changement politique. Mais ces murs qui prolifèrent, à cette époque précise, possèdent sans aucun doute des dimensions communes. Tout d'abord, alors même qu'individus et organisations de tous bords (néolibéraux comme cosmopolites, humanitaires comme militants de gauche) nourrissent le fantasme d'un monde dénué de frontières, les États-nations, riches et pauvres, se sont pris de passion pour les murs. Deuxièmement, au sein d'une démocratie qui s'est ostensiblement imposée comme forme politique universelle (saluée à la fois, bien qu'avec des inflexions différentes, par les post-marxistes européens, les musulmans laïques, et les néoconservateurs américains), nous rencontrons à la fois des barricades et des passages à travers elles, qui séparent hommes d'affaires de haut vol, voyageurs ordinaires et

aspirants à l'entrée jugés suspects en vertu de leur origine ou de leur apparence⁷. Troisièmement, à une époque où les capacités de destruction sont sans équivalent dans l'histoire, de par leur puissance combinée, leur degré de miniaturisation et leur mobilité – de ces corps bourrés d'explosifs aux toxines biochimiques quasiment invisibles –, le caractère crûment physique des murs offre une réponse perverse à ces puissances mortelles mais incorporelles. Trois paradoxes, donc : ouverture et blocage, universalisation accompagnée d'exclusion et de stratification, pouvoir virtuel en réseau et barricades physiques.

Ces nouvelles barrières ont également ceci de frappant que, même si elles délimitent ou tentent de définir les frontières des États-nations, elles ne visent pas à parer aux attaques éventuelles d'autres souverains, ne sont pas des forteresses destinées à prévenir les invasions d'armées ennemies, ni même des boucliers de protection contre les armes utilisées dans des guerres interétatiques. Bien que la nature du danger soit variable, ces murs ont toujours

7. Cette stratification des flux de voyageurs s'articule sur une ouverture à géométrie variable des barrières : vérifications de sécurité ultra-rapides dans les aéroports pour certains (pour les personnels de sécurité, par exemple), procédures de hiérarchisation des entrées pour les arrivants sur le sol états-unien venus du Canada ou du Mexique, ou pour ceux qui veulent passer des territoires palestiniens en Israël. Voir Matthew Sparke, « A Neoliberal Nexus: Economic Security and the Biopolitics of Citizenship of the Border », *Political Geography*, janvier 2006. Sparke livre une analyse minutieuse du programme de passage rapide des frontières « NEXUS, et d'autres programmes dits "intelligents", qui montrent l'élargissement transnational de la citoyenneté pour les milieux d'affaires au moment même où d'autres ont vu leur citoyenneté réduite sous l'effet de la libéralisation économique et du renforcement de la sécurité nationale » (p. 1).

pour cible des acteurs non étatiques et transnationaux – individus, groupes, mouvements, organisations et industries. Ils interviennent toujours dans le cadre de relations transnationales plutôt qu'internationales, et répondent toujours à des forces persistantes mais désorganisées plutôt qu'à des entreprises ou à des stratégies militaires. Les migrations, la contrebande, le crime, le terrorisme, et même les projets politiques que les murs ont pour fonction de bloquer ne sont que rarement soutenus par des États ; mais ils ne s'enracinent pas non plus dans la poursuite de l'intérêt national. Puisqu'ils se forment indépendamment des conventions de l'ordre international mis en place par la paix de Westphalie, ou mieux, *après* que ces conventions ont cessé d'être pertinentes, ils apparaissent comme les signes d'un monde post-westphalien.

Rappelons, car c'est important, que le préfixe « post- » désigne une formation qui *se situe temporellement après, mais non au-delà*, de celle à laquelle le préfixe est attaché. « Post- » renvoie à une situation de postériorité particulière dans laquelle, loin d'avoir été abandonné, ce qui est passé continue de conditionner sans relâche, voire de dominer un présent qui a néanmoins, sur un certain plan, rompu avec ce passé. Nous n'employons le préfixe « post- » que pour désigner un présent qui demeure profondément hanté ou possédé par son passé : ainsi, le terme d'« *après-guerre* » caractérisait une part prépondérante de la seconde moitié du xx^e siècle euro-atlantique, celui de « post-communisme » souligne la perpétuation des difficultés politiques, sociales ou économiques héritées du Bloc soviétique, et la notion de « post-marxisme » rassemble divers courants philoso-

phico-théoriques de gauche qui continuent de se reconnaître dans les paradigmes intellectuels et les positionnements politiques du marxisme.

Si les murs d'aujourd'hui indiquent, entre autres choses, l'avènement d'un ordre post-westphalien, d'un ordre où ce ne sont justement *pas* les États souverains qui se trouvent exclus de l'enceinte des murs, il pourra paraître pour le moins étonnant que ce livre examine au prisme de la souveraineté les paradoxes et la prolifération mondiale des murs de l'État-nation. Ma thèse sera la suivante : c'est l'affaiblissement de la souveraineté étatique, et plus précisément, la disjonction entre la souveraineté et l'État-nation, qui a poussé les États à bâtir frénétiquement des murs. Comment en est-on arrivé là ?

Le déclin de la souveraineté de l'État-nation dans le contexte de la globalisation, conjointement au déclin de la souveraineté individuelle à un moment où s'est constitué un tissu de pouvoirs sociaux d'une densité inédite, marque l'affaiblissement d'une souveraineté identifiée tantôt à la paix de Westphalie (articulation d'un ordre fondé sur des États-nations souverains), tantôt à la Révolution française (inauguration de la souveraineté du peuple), tantôt à Kant (articulation d'un sujet moral souverain). En effet, si la souveraineté est, pour l'essentiel, demeurée à l'état latent dans la philosophie politique entre la fin du xviii^e siècle et une époque très récente, où une très large palette de penseurs se la sont réappropriée, c'est en partie à cause de son affaiblissement. Hegel aurait pu dire que la souveraineté ne devient une préoccupation théorique qu'à partir du moment où elle agonise sous sa forme distinctement moderne.

Tentons donc d'élaborer une figure composite du concept moderne de souveraineté à partir de ses théorisations classiques (chez Hobbes, Bodin, ou Schmitt, notamment). Voici quels en seraient les traits indispensables : la suprématie (pas de puissance supérieure), la perpétuité (pas de limites temporelles), le décisionnisme (pas de limitation juridique ou de soumission au droit), l'absoluité et la complétude (la souveraineté ne saurait être probable ou partielle), la non-transférabilité (la souveraineté ne peut se transmettre sans s'abolir) et la spécification d'une juridiction (territorialité)⁸. La souveraineté de l'État-nation a toujours été une sorte de fiction, et elle n'a jamais pleinement réalisé ses aspirations ni ses propriétés. Mais force est de reconnaître la puissance de cette fiction, qui a animé les politiques intérieures comme extérieures des États depuis sa consécration par la paix de Westphalie en 1648. Cependant, au cours du dernier demi-siècle, le monopole de ces attributs combinés a été sérieusement mis à mal par l'intensification des flux transnationaux, où circulent non seulement des capitaux, des personnes, des idées et des marchandises, mais aussi la violence et les

8. Dans le chapitre 8 de la *République*, Bodin définit la souveraineté comme « la puissance absolue et perpétuelle d'une République, [...] c'est-à-dire la plus grande puissance de commander » (*Les Six Livres de la République*, t. 1, Fayard, Paris, 1986, p. 179). Schmitt reprendra et radicalisera cette formulation. Mais dans le chapitre 10, Bodin passe à l'analyse des « marques de souveraineté », montrant ainsi qu'il ne suffit pas de lire la souveraineté dans ses qualités abstraites essentielles, et qu'il faut aussi prendre en compte ses attributs et ses activités. Ces marques recouvrent les fonctions suivantes : donner des ordres et ne pas en recevoir, faire, annuler et interpréter les lois, administrer la justice, juger ou modifier des jugements, pardonner, battre monnaie, taxer et imposer, lever des armées, passer des accords guerriers avec d'autres dirigeants.

réseaux politiques ou religieux. Ces flux déchirent les frontières qu'ils traversent ; mais passées ces frontières, ils se cristallisent pour devenir des puissances intérieures : aussi compromettent-ils la souveraineté à la fois dans ses marges et en son sein. La souveraineté de l'État-nation a également été mise à mal par la rationalité néolibérale, qui ne reconnaît pour souveraine que la décision prise par l'entreprise (grande ou petite), qui substitue des critères marchands aux principes juridiques et politiques (surtout à l'attachement libéral pour l'inclusion universelle, l'égalité, la liberté et la règle de droit), et qui rabaisse le souverain politique au rang de manager. L'essor d'institutions internationales de gouvernance politique ou économique, comme le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale de la santé, a également contribué à éroder la souveraineté de l'État-nation. Enfin, celle-ci a été mise à mal par un quart de siècle d'affirmation post-nationale et internationale du Droit (*law*), des droits (*rights*) et de l'autorité, qui cherchent parfois ouvertement à remettre en cause, voire à se substituer à la souveraineté des États⁹.

Que la souveraineté de l'État-nation se trouve ébranlée par les mouvements mondiaux de capitaux et par le développement d'institutions transnationales de type juridique, politique et économique, ce n'est pas là un fait nouveau. En revanche, on remarque plus rarement que les autres forces mentionnées ci-dessus contribuent également à

9. Certains auteurs soutiennent que la défense des droits humains internationaux peut et doit renforcer la souveraineté étatique, car « les régimes constitutionnels nationaux représentent la meilleure garantie des droits humains » (Michael Ignatieff, *Human Rights as Politics and Idolatry*, Princeton University Press, Princeton, 2001, p. 35).

défaire la souveraineté politique : les rationalités politiques du néolibéralisme, les discours transnationaux, aussi bien de nature morale que juridique, le déploiement d'un pouvoir lié au capital sans lui être réductible (circulant sous le signe de la culture, de l'idéologie et de la religion). Dans le même temps, rares sont les forces qui œuvrent au maintien ou au renforcement de la souveraineté de l'État, et celles qui persistent sont bien souvent réactionnaires, comme le nationalisme, le despotisme et l'impérialisme.

Pour autant, toutes ces évolutions réunies n'ont pas rayé la souveraineté de la carte politique, ni inauguré une ère post-souveraine ou post-étatique. La souveraineté de l'État-nation s'est certes amenuisée, mais ni l'État ni la souveraineté n'ont vu décroître leur pouvoir ou leur importance : ils ont plutôt eu tendance à se dissocier l'un de l'autre. Les États perdurent donc, en tant qu'acteurs non souverains ; et, bien que la souveraineté s'altère dans sa forme théologique, nombre de ses caractéristiques apparaissent aujourd'hui – ce n'est pas une coïncidence – dans deux domaines de pouvoir qui, du fait de leur caractère transnational, étaient ceux-là même que la paix de Westphalie avait cherché à contenir ou à assujettir aux États-nations : l'économie politique d'une part, et la violence religieuse d'autre part. Ainsi, à la différence de Hardt et Negri, qui posent que la souveraineté de l'État-nation s'est muée en un Empire mondial, à la différence aussi d'Agamben, qui considère que la souveraineté s'est métamorphosée en production et en sacrifice de la vie nue (une guerre civile mondiale), j'avancerai que des caractéristiques essentielles de la souveraineté sont en train de quitter l'État-

nation pour migrer à la fois vers une domination uniforme du capital et vers une violence politique qui se réclame de Dieu. Ni le capital ni la violence religieuse ne s'inclinent l'un face à l'autre. L'un et l'autre sont superbement indifférents et/ou se placent dans un rapport tactique au droit intérieur ou international. Tous deux se positionnent au-dessus de normes juridiques pour lesquelles ils n'ont que mépris. Tous deux reprennent la promesse de la souveraineté : *e pluribus unum*. Quant au décisionnisme, en quoi Carl Schmitt voyait la caractéristique fondamentale de la souveraineté, le capital et la gouvernance théologique ont la capacité de se montrer décisifs sans être décisionnistes. Cela suggère peut-être que les « décideurs » (ainsi George W. Bush se désignait-il, révélant peut-être l'élément parodique d'une forme à l'agonie) ne sont essentiels qu'en tant qu'exemplifications de la souveraineté. Si Schmitt a raison d'affirmer que la souveraineté politique est d'origine théologique, il est significatif que la souveraineté divine ne soit nullement décisionniste : elle *est*, un point c'est tout.

Quelles sont les implications de cette position quant aux nouveaux murs ? En quoi une réflexion sur les murs est-elle susceptible de la prolonger ? Dans ce livre, je développerai les thèses suivantes :

1/ Contrairement à ce que certains prétendent, les murs actuels marquent moins la résurgence, en pleine modernité tardive, de la souveraineté de l'État-nation, qu'ils ne sont des icônes de son érosion. Dans la mesure où ils apparaissent comme des exemples hyperboliques de la souveraineté de l'État-nation, ils révèlent, comme toute hyperbole, que quelque chose d'hésitant, de vulnérable, de

douteux ou d'instable est logé au cœur même de ce qu'ils visent à exprimer – des propriétés qui sont elles-mêmes des antithèses de la souveraineté, des éléments, donc, qui contribuent à la défaire¹⁰.

2/ Loin d'être des itérations de sa souveraineté, les nouveaux murs de l'État-nation participent d'un paysage mondial *ad hoc*, constitué par les flux et les barrières internes aux États-nations ; ces murs entourent des constellations post-nationales, et séparent les zones riches des parties pauvres de la planète. Considérés conjointement, les flux et les barrières qui constituent ce nouveau paysage signalent que le droit et la politique sont dans l'incapacité de gouverner les multiples puissances libérées par la globalisation et la colonisation caractéristique de la modernité tardive ; le recours au contrôle et au blocage vise à remédier à cette situation d'ingouvernabilité. Bien que ces puissances obéissent à des logiques identifiables, elles sont dépourvues de forme ou d'organisation politique, et plus encore d'intentionnalité subjective et coordonnée¹¹.

10. Pour Mike Davis, la triple couche d'acier de la section San Diego/San Ysidro de la barrière États-Unis/Mexique constitue une « affirmation hyperbolique de la souveraineté étatique » (« The Great Wall of Capital », in Michael Sorkin (dir.), *Against the Wall: Israel's Barrier to Peace*, The New Press, New York, 2005, p. 88).

11. Foucault écrit : « les relations de pouvoir sont à la fois intentionnelles et non subjectives. Si, de fait, elles sont intelligibles, ce n'est pas parce qu'elles seraient l'effet, en terme de causalité, d'une instance autre, qui les "expliquerait", mais, c'est qu'elles sont, de part en part, traversées par un calcul : pas de pouvoir qui s'exerce sans une série de visées et d'objectifs. Mais cela ne veut pas dire qu'il résulte du choix ou de la décision d'un sujet individuel ; ne cherchons pas l'état-major qui préside à sa rationalité [...] : là, la logique est encore parfaitement claire, les visées déchiffrables, et pourtant, il arrive qu'il n'y ait plus personne pour les avoir

3/ Dans la mesure où les nouveaux murs qui bordent les États-nations s'articulent avec d'autres barrières et d'autres formes de surveillance, privées ou publiques, ils signalent l'effondrement de la distinction entre contrôle interne et contrôle externe, mais également entre police et armée. Effondrement qui à son tour suggère un brouillage croissant de la distinction entre le dedans et le dehors de la nation, et pas seulement entre criminels intérieurs et ennemis extérieurs. (Brouillage dont l'emblème nous est offert par les politiques américaines, qui, plutôt qu'à expulser les clandestins, tendent toujours davantage à les criminaliser et à les emprisonner.) Les murs de notre modernité tardive ont ceci d'ironique que, s'ils ont pour fonction de marquer et de mettre en œuvre la distinction entre dedans et dehors – la frontière entre « nous » et « eux », entre ami et ennemi –, ils apparaissent comme l'exact inverse quand on les appréhende dans le cadre de cet effacement des lignes de partage entre police et armée, sujet et patrie, *vigilantes*¹² et État, droit et non-droit.

4/ En répondant à la remise en cause et à l'érosion de la souveraineté étatique, les nouveaux murs projettent l'image du pouvoir juridictionnel souverain ainsi que l'aura de la nation sécurisée dans ses frontières, soit cela même qu'ils contribuent à affaiblir par leur existence. Malgré leur massive présence physique, les nouveaux murs fonctionnent souvent sur un mode spectaculaire,

conçues et bien peu pour les formuler » (*Histoire de la sexualité, t. 1, La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976, pp. 124-125).

12. NdT : Les *Vigilantes* sont des groupes ou des individus qui, pour pallier les failles de la loi ou l'incurie des autorités, se chargent de rétablir l'ordre, en toute illégalité.

projetant un pouvoir et une efficacité qu'ils ne sauraient exercer concrètement et qu'ils contredisent dans les faits. Réduire les murs au statut littéral de l'interdiction pure, ce serait occulter le fait qu'ils produisent l'*imago* d'un pouvoir étatique souverain confronté à sa déliquescence, occulter aussi la manière dont ils consacrent la corruption, la contestation ou la violation des frontières qu'ils fortifient. Ce serait manquer le fait qu'ils mettent en scène les pouvoirs de protection attachés à la souveraineté, ces pouvoirs que viennent radicalement limiter les nouvelles technologies, les possibilités d'infiltration, et la dépendance des « économies nationales » à l'égard de ce que les murs prétendent proscrire de leur enceinte, tout particulièrement la main-d'œuvre bon marché. Ce serait, en un mot, manquer le fait que ces nouveaux murs ont quelque chose du magicien d'Oz, la manière dont ils font écho à des codes d'alertes de sécurité (jaune, orange, rouge) qui mettent en scène une image de l'intelligence et du contrôle étatiques face à leur opposé.

5/ Cette performance théâtralisée et spectacularisée du pouvoir souverain aux frontières nationales qui sont les siennes ou qu'il aspire à acquérir, met en relief les vestiges théologiques sur lesquels repose la souveraineté de l'État-nation. Si les murs ne réalisent pas effectivement l'interdiction dont ils se soutiennent et se légitiment, si, non sans perversité, ils institutionnalisent le statut contesté et dégradé des frontières qu'ils soulignent, ils mettent tout de même en scène la juridiction souveraine, l'aura du pouvoir souverain et l'effroi qu'il suscite. Ainsi les murs sont-ils une ironie incarnée : muets, matériels et prosaïques, ils

suscitent aussi potentiellement un effroi théologique largement déconnecté des fonctions qu'ils accomplissent et des échecs qu'ils essuient au quotidien.

6/ Envisagé à la lumière des associations péjoratives dont les murs ont historiquement fait l'objet, replacé dans le contexte de l'inefficacité des murs actuels à remplir leurs objectifs supposés, le désir de murs, si répandu aujourd'hui, peut s'expliquer par une identification au pouvoir et par une angoisse liée à l'impuissance du souverain. Ce désir recèle une aspiration aux pouvoirs promis par la souveraineté : protection, contention et intégration. Nous revoilà en territoire religieux : la fiction de la souveraineté de l'État-nation emprunte à Dieu ce qui pour Freud relevait d'un fantasme engendré chez l'enfant par l'idée de sa vulnérabilité, en comparaison de l'omnipotence de ses parents et de la protection qu'ils lui assurent. C'est de ce sentiment que provient selon Freud l'idée même de divin. La fiction de la souveraineté étatique constitue une sécularisation de la fiction du pouvoir divin. En perdant progressivement sa viabilité, cette fiction politique génère une inquiétude compréhensible, à laquelle l'édification de murs – qui, comme nous le verrons au chapitre suivant, constitue un effet et un affect théologiques – s'efforce d'apporter une réponse.

7/ La dissociation des pouvoirs souverains vis-à-vis des États-nations menace non seulement la souveraineté et la sécurité des sujets, mais aussi un imaginaire de l'identité individuelle et nationale qui repose sur les notions d'horizon et de limitation. Les murs offrent ce que Heidegger appelait un « tableau du monde rassurant » à une époque où s'effacent progressivement les horizons, les limites et

la sécurité grâce auxquels s'est historiquement effectuée l'intégration socio-psychique des êtres humains.

Ces thèses appellent un certain nombre de précisions – surtout destinées à souligner ce que ce livre *n'est pas*. Je ne chercherai nullement à documenter l'impact souvent dévastateur des nouveaux murs sur les communautés, les cadres de vie et les écologies qu'ils traversent : vies perdues, espoirs brisés, vergers détruits, revenus annihilés, accès à l'eau supprimé, avenir politique ruiné, familles divisées, communautés éclatées, écosystèmes dévastés. J'en passe. Mais, pour importante qu'elle soit, la reconnaissance des dommages qu'ils engendrent ne correspond pas au projet qui est ici le mien : comprendre le rapport de ces murs à la désintégration de la souveraineté des États-nations, et la manière dont le phénomène des murs reflète certains aspects du type de souveraineté qui caractérise notre modernité tardive.

En outre, ce livre n'entend pas, à travers sa réflexion théorique sur les murs, préconiser des mesures politiques pour régler les questions de frontières, de trafic de drogue, d'immigration ou de violence sectaire. Il n'apporte aucune solution politique aux conflits où les murs jouent un rôle, comme ceux qui continuent de déchirer l'Inde, le Cachemire et le Pakistan, ou Israël et la Palestine. Bien que les murs constituent un objet théorique des plus concrets, cet ouvrage ne relève pas du domaine de l'analyse ou de la prescription politiques. Il s'agira d'examiner théoriquement un certain nombre des impasses dans lesquelles se trouvent aujourd'hui le pouvoir de l'État et le désir de ses

sujets, impasses que réfracte le phénomène de la construction de murs. Cela ne signifie pas que les thèses défendues dans ce livre ne sauraient être utilisées et débattues sur le terrain politique. Mais rien de tel ne sera entrepris ici.

La dernière précision relative à l'objet et aux visées de ce livre nécessite d'être plus longuement développée que les deux précédentes. Le phénomène actuel de « la construction de murs par les États-nations » mérite peut-être de recevoir ce nom, mais ce n'est pas ainsi qu'il apparaît dans le monde. Contextuellement disparate et désuni, il constitue un objet d'analyse artificiel. Les nouveaux murs relèvent de contextes politiques et économiques bien distincts, ils possèdent des histoires très différentes, affichent des objectifs et des effets extrêmement variables, et, en règle générale, ils ne sont pas tenus pour constitutifs d'un seul et même événement. Les thèses que j'avance affirment des connexions entre des entreprises qui ne reconnaissent que rarement leur parenté. Mais puisque ce genre d'affirmation constitue une part importante de l'art et de la valeur de la théorie, il n'y a pas lieu de s'en excuser. J'ai soutenu dans un autre ouvrage que la théorie dépeint un monde qui n'existe pas tout à fait, un monde qui n'est pas exactement celui que nous habitons. Il est crucial de maintenir un intervalle entre l'effectif et le théorique dans la mesure où la théorie ne se contente pas de déchiffrer le monde : elle le recode afin de mettre en lumière une part des significations et des incohérences avec lesquelles nous vivons¹³. Cela ne revient pas à dire que la théorie politique

13. « At the Edge: The Future of Political Theory », *Edgework: Critical Essays on Knowledge and Politics*, Princeton University Press, Princeton, 2005, p. 80 sq.

et sociale propose des descriptions abstraites de la réalité. Dans le meilleur des cas, elle fait ressortir des relations et des significations qui éclairent le réel ou nous aident à le reconnaître tel qu'il est, mais elle le fait en utilisant des grammaires et des formulations qui ne sont pas celles du réel. Tout cela est très bien. Il n'en demeure pas moins que nous devons défendre la pertinence et la validité de certains objets théoriques. Que signifie traiter en objet théorique « la construction de murs par les États-nations » quand cet objet n'apparaît et n'existe pas dans le monde de cette façon ?

On peut tout d'abord constater que, dans chaque cas, les nouveaux murs sont nés des pressions exercées sur les nations et les États par le processus de globalisation. Tous ces murs produisent des effets significatifs, qui sont en excès sur leurs buts affichés, quand ils ne leur sont pas carrément contraires ; aucun ne « marche » réellement, au sens où il remplirait ses objectifs officiels – résoudre ou atténuer les conflits ou les hostilités, arrêter ou limiter la circulation – ; chacun est censé être provisoire mais prend une forme permanente ; chacun coûte des fortunes sans rien perdre de sa popularité. Ces éléments se retrouvent dans tous les murs construits par des États-nations au cours des vingt dernières années. De plus, les murs sont reliés entre eux par un ensemble disparate de circuits – technologies de fortification des frontières, réseaux d'entreprises et de sous-traitants, fresques et graffitis de protestation, et naturellement, légitimation. Leur prolifération globale confère aux murs une légitimité grandissante, singulièrement dans les démocraties occidentales, où l'on aurait cru cette légitimation difficile à obtenir.

Mais on peut dresser une liste tout aussi longue des différences qui séparent ces barrières. Certaines ne sont guère que des clôtures grossières plantées à travers champs, tandis que d'autres constituent d'imposantes mégastructures truffées de technologies de surveillance dernier cri. De la même façon, la palette des problèmes auxquelles elles s'attaquent est particulièrement large. En Asie du Sud par exemple, la plupart des murs ciblent l'immigration, tandis qu'au Moyen Orient, il s'agit surtout d'assurer la sécurité des pays. Le mur qui sépare les États-Unis du Mexique répond surtout aux angoisses suscitées par l'immigration, tandis que celui que l'Ouzbékistan construit sur sa frontière avec la Kirghizie est lié à des conflits frontaliers. Au Maroc, les murs de Ceuta et de Melilla sont destinés à empêcher ces enclaves espagnoles de devenir des étapes pour les Nord-Africains en route vers l'Europe, tandis que la bande militarisée du Sahara occidental a pour objectif l'appropriation d'un territoire disputé.

L'exemple le plus criant de ces disparités de visée et d'effet nous est sans doute offert par ceux qui, de tous ces nouveaux murs, sont les plus grands, les plus coûteux, et les plus célèbres : la « barrière de sécurité » israélienne d'une part, et d'autre part, la « barrière frontalière » américaine. Le mur israélien est le produit d'une évolution de l'architecture du colonialisme et de l'occupation : dans ce contexte, il constitue une stratégie nouvelle de séparation. Quant à la barrière états-unienne, elle répond surtout aux angoisses du peuple américain face aux effets du Sud pauvre sur l'économie et la culture américaines. Alors

pourquoi les examiner conjointement ? Pourquoi les placer tous deux sous l'égide de l'érosion de la souveraineté de l'État-nation dans un monde post-westphalien ?

La barrière de sécurité israélienne, ou « le Mur »

« Je leur ai dit : n'érigez pas de barrières autour de vos colonies. Si vous le faites, vous limiterez votre expansion. Ce n'est pas nous mais les Palestiniens qu'il faut entourer de barrières. »
Ariel Sharon¹⁴

« Ce n'est pas le mur qui a créé le camp, mais la stratégie et la réalité de la construction des camps qui ont conduit à la construction du mur. »
Adi Ophir et Ariella Azoulay¹⁵

La souveraineté est incontestablement au cœur du conflit israélo-palestinien : lutte des Palestiniens pour leur souveraineté, question de l'occupation étrangère, et souverainetés contestées d'Israël et de la Palestine sur le plan intérieur comme international. Il y a aussi cette question qui reste en suspens : une solution politique au conflit doit-elle s'articuler sur une ou deux souverainetés ? Ou bien sur deux

14. Cité dans Neve Gordon, *Israel's Occupation*, University of California Press, Berkeley, 2008, p. 118.

15. Ariella Azoulay et Adi Ophir, « The Monster's Tail », in *Against the Wall*, *op. cit.*, p. 20.

souverainetés spatialement superposées¹⁶ ? On ne saurait dire en revanche que, lorsqu'on pense au mur israélien en Cisjordanie, l'érosion globale de la souveraineté étatique vient immédiatement à l'esprit. Comme ses antécédents, édifiés sur la frontière israélo-égyptienne de Gaza, le Mur



Tourelle et porte d'accès du mur israélien, à Bethlehem

relève d'une évolution spécifique dans le processus d'occupation de la Palestine qui dure depuis quarante ans, une évolution qui correspond, dans ses grandes lignes, à une mutation de la domination coloniale, passée de l'adminis-

16. Eyal Weizman a proposé cette dernière solution dans un entretien avec Sina Najafi : « Nous voudrions proposer l'idée de [...] deux États non pas contigus mais juridiquement superposés sur l'ensemble du territoire. Cela entraînerait bien sûr une redéfinition de la souveraineté étatique, puisque, sur un même territoire, on pourrait adopter plus d'une seule nationalité » (« The Wall and the Eye », *Cabinet Magazine*, n° 9, hiver 2002-2003, www.cabinetmagazine.org/issues/9/wall.php).

tration et du contrôle des Palestiniens à la ségrégation et à la privation de cette population¹⁷. La barrière n'est qu'un élément dans un dispositif technologique et stratégique global qui vise à dissocier physiquement, ainsi qu'à diviser spatialement, deux populations entrelacées, dans le but de créer, à l'avenir, cette séparation que le Premier ministre Ehud Barak a décrite dans une formule lapidaire : « nous ici, eux là-bas¹⁸ ».

Le Mur est un instrument architectural de séparation, d'occupation et d'expansion territoriale, rendu nécessaire par l'élargissement, à la fois illégal et soutenu par l'État, du colonialisme d'implantation. On sait qu'en séparant la Palestine d'Israël, le Mur répond autant au problème des colonies israéliennes dans les territoires occupés qu'aux menaces que représentent les terroristes palestiniens ou les soulèvements de masse comme les Intifada. Bien

17. Ce sont justement ces pratiques de séparation démographique dans le contexte de l'occupation coloniale, et non un racisme institutionnalisé, qui donnent toute sa pertinence à l'analogie avec l'Afrique du Sud de l'époque de l'apartheid. Comme l'écrit Neve Gordon, « pendant de nombreuses années, [...] l'occupation a obéi au principe de colonisation : je veux dire par là qu'il s'agissait d'une tentative d'administrer la vie des peuples et de normaliser la colonisation tout en exploitant les ressources des territoires (dans ce cas, les terres, l'eau et la force de travail). Au fil du temps, ce principe a été remis en question par toute une série de contradictions structurelles. Au milieu des années 1990, il a fini par céder la place à un autre principe, le principe de séparation. Par séparation, j'entends l'abandon des tentatives d'administrer la vie des populations colonisées [...] et l'intensification de l'exploitation des ressources non humaines (la terre et l'eau). Le total désintérêt ou l'indifférence à l'égard de la vie des populations colonisées, qui caractérise le principe de séparation, explique la récente flambée de violence » (*Israel's Occupation*, *op. cit.*, p. xix).

18. *Ibid.*, p. 197.

que les régimes israéliens successifs ayant supervisé la construction du Mur se soient montrés déterminés à protéger et à intégrer les colonies, on ne saurait dire que c'est la souveraineté étatique qui a établi la nature de sa juridiction et la zone qu'elle devait couvrir, ni que le Mur est officiellement défendu comme la frontière juridictionnelle d'un État souverain. Le Mur est une technologie qui s'inscrit dans une approche à géométrie variable de cette situation, unique au monde, de peuples mêlés, de souverainetés défigurées, de terres spoliées.

Compte tenu de la singularité de son contexte et de la multiplicité de ses objectifs, compte tenu aussi de la complexité géographique, politique et militaire que présente la gestion de l'occupation, on pourrait s'attendre à ce que le mur israélien diffère considérablement de ses cousins sur les plans symbolique, matériel et politique. Ces différences existent bel et bien, mais le Mur partage également un certain nombre de caractéristiques avec d'autres murs actuels : stratégies de légitimation, fonctions, textures variables, apparences et technologies complémentaires, effets et échecs. Par exemple, si la barrière israélienne constitue, en certains points de son tracé, une technique d'appropriation stratégique de terres qui se pose en technologie antiterroriste, à d'autres endroits, elle apparaît comme une force d'assujettissement suscitant perturbation économique, déracinement social et humiliation psychique, qui se pose en structure de pacification. (En Israël, le Mur est qualifié de Barrière de sécurité ou de Mur de la paix par ses défenseurs, et de Mur de la honte ou de l'apartheid par ses détracteurs.)

Par endroits, le mur produit des colonies-garnisons assez semblables aux « *gated communities* » américaines ; mais envisagé comme spoliation territoriale, l'emmurement de ces communautés devrait plutôt être comparé aux enclaves espagnoles du Maroc. Ailleurs, le mur ségrègue les quartiers ethniques de Jérusalem, coupe une université en



Mur israélien

deux, scinde une ville, une famille, un verger palestiniens, ou une voie de transport – des ruptures et des divisions que répètent d'autres murs, parfois de manière plus subtile. Le mur indo-cachemiri sépare les agriculteurs de leurs terres. Le mur américano-mexicain traverse l'université de Brownsville, au Texas, tronque les rapports familiaux en Californie et en Arizona, dans les zones frontalières du Mexique, divise et profane des territoires indiens, et perturbe des marchés du travail et de la consommation

depuis longtemps essentiels aux communautés situées de part et d'autre de la frontière¹⁹.

En dépit de ces similitudes, la visée et la trajectoire du Mur israélien ne sont-elles pas singulières ? Le Mur s'écarte de la ligne verte tracée en 1967 pour envelopper des colonies logées très avant en Cisjordanie, et englober une série de « barrières intérieures » accompagnées de « zones stériles de sécurité » qui s'enfoncent plus profondément encore dans les territoires palestiniens. Tels sont quelques-uns des traits qui font de lui, plus qu'un simple mur ou qu'une barrière de sécurité, une technologie de séparation et de domination dans le cadre complexe du colonialisme et de l'occupation. Comme le note Eyal Weizman, « le Mur est en fait devenu une série discontinuée et fragmentée de barrières autonomes qu'il conviendrait d'appréhender comme un processus de ségrégation démographique – une frontière mouvante – plutôt que comme une ligne continue coupant le territoire en deux²⁰. » Le Mur décrit des méandres, fait des tours et des détours, revient sur lui-même pour envelopper des colonies établies au sommet de collines, rattachant parfois par des bandes extrêmement étroites des poches d'existence juive israélienne en Cisjordanie. Un réseau en constante expansion de routes et de tunnels (respectivement qualifiés de « juifs » et

19. Randal C. Archibold, "New Fence Will Split a Border Park," *The New York Times*, 22 octobre 2008, <http://www.nytimes.com/2008/10/22/us/22border.html> ; Dan Glaister, "Administration Moves to Bypass Laws to Complete Mexico Border Fence this Year," *Guardian Unlimited*, 1^{er} avril 2008, <http://www.guardian.co.uk/world/2008/apr/01/usa.mexico>

20. Eyal Weizman, *Hollow Land: Israel's Architecture of Occupation*, Verso, Londres, 2007, p. 177.

de « palestiniens », selon la nature de ce qu'ils connectent et l'identité de ceux qui y ont accès), qui enjambent le mur ou le franchissent par en dessous, facilite également ces connexions.



Tunnel percé par des Palestiniens pour « contourner » le mur

Un autre trait confère au mur son unicité apparente : son caractère flexible et provisoire. Bien qu'il n'ait, sur le plan matériel, rien de souple ni d'impermanent, l'intervention de différentes instances – entre autres, la cour suprême israélienne, les collectifs qui contestent son existence, les défenseurs de l'environnement, et les agents immobiliers – en a modifié le tracé au fur et à mesure de sa construction. En outre, il n'a jamais été formellement baptisé « barrière de séparation » ; on l'a construit au nom de cet état d'urgence « temporaire » que constitue l'hostilité palestinienne. Aussi déclare-t-on que, si la situation l'exigeait, ou si une solution politique venait à être trouvée, on pourrait le supprimer

ou en modifier l'itinéraire²¹. À propos de cet aspect du Mur, Ariella Azoulay et Adi Ophir ont parlé d'une « solution politique en suspens », cousine de la « violence en suspens » que le Mur représente selon eux, qui substitue « l'insinuation et la dissuasion » au contact matériel avec une forme de violence plus conventionnelle²². Outre qu'elle implique une abrogation et un report d'accords politiques et de règlement des questions de souveraineté, la notion de « solutions politiques en suspens » vise à repérer une suspension littérale du droit, de la responsabilité (*accountability*) et de la légitimité, ainsi que l'introduction des prérogatives étatiques arbitraires et extérieures à tout cadre légal qui accompagnent toujours l'état d'urgence. Ainsi, écrivent Azoulay et Ophir, « la violence en suspens dans les territoires préserve non le droit mais sa suspension, et constitue non un nouveau droit mais son absence [...] Le droit n'a pas été aboli, il a simplement été suspendu²³. » En Israël, l'invocation d'un « état d'urgence » temporaire dans le but de légitimer une violence mortifère n'est pas propre à la période actuelle. Elle relève d'une économie discursive plus large et plus ancienne, consistant à tenir les Palestiniens pour responsables de chaque action violente menée par Israël, et à utiliser leurs réactions à ces actions

21. *Ibid.*, p. 173. La barrière États-Unis/Mexique comprend aussi des sections mobiles, situées sur des dunes et se déplaçant avec le mouvement des sables. Lorsque le vent les recouvre de sable, des véhicules tout-terrain spécialement équipés les nettoient, les secouent et les remettent en place (<http://www.kyma.com/slp.php?idN=1916&cat=Local%20News>). Pour de plus amples détails sur cette « barrière flottante », voir <http://subtopia.blogspot.com/2009/03/floating-fences-1-imperial-county.html>

22. Azoulay et Ophir, « The Monster's Tail », art. cité, p. 22.

23. *Ibid.*, p. 10.

pour justifier un déchainement supplémentaire de violence. L'élément nouveau, dans ce contexte, réside dans le paradoxe que constitue cette barrière gigantesque et ruineuse : sa construction même remet en cause l'idée qui la légitime, soit justement son prétendu caractère temporaire.

Si par moments son impermanence et sa souplesse formelles sont invoquées comme légitimation discursive du Mur, à d'autres, ce dernier se présente plus directement comme un marqueur de frontière, chose ordinaire dans une ère de murs frontaliers, et rendue nécessaire par la perpétuation des hostilités. Selon Weizman, le Mur « tente de présenter l'image d'une frontière politique contiguë », alors même qu'il marque « la réalité violente d'une frontière coloniale mouvante. Si l'on met de côté les variations continues de son tracé, le Mur cherche à apparaître comme une frontière puissamment fortifiée – de par sa massive présence physique, qui a fait de lui le projet le plus vaste et le plus coûteux de toute l'histoire de l'État d'Israël²⁴. » Si, à travers cette distinction entre barrières et frontières, Weizman vise à cerner la spécificité du mur israélien, il nous permet aussi et surtout de comprendre un aspect commun à de nombreux autres murs bâtis aujourd'hui par des États-nations. « Les barrières, écrit Weizman, n'établissent pas une séparation entre l'»intérieur» d'un système politique ou juridique souverain et un «extérieur» étranger ; elles fonctionnent comme des structures contingentes destinées à empêcher la circulation d'un territoire à un autre²⁵. » Le mur israélien n'est pas le seul à posséder tantôt une signifi-

24. *Hollowed Land*, *op. cit.*, p. 179.

25. *Ibid.*, p. 172.

cation de barrière tantôt une signification de frontière, des significations qui parfois se fondent, et parfois se scindent, selon les formes de légitimité requises par le contexte. D'un côté, la majorité des murs construits à l'heure actuelle par des États-nations cherchent à s'assurer à bon compte la légitimité offerte par le contrôle de frontières souveraines ; d'un autre côté, ils visent à fonctionner davantage comme des barrières que comme des frontières, autrement dit, comme des moyens de bloquer des forces post-, trans- ou sub-nationales qui ne s'alignent pas docilement sur les États-nations ou sur leurs frontières. En conséquence, de nombreux murs constituent des variations sur la « barrière intérieure » israélienne ; c'est par exemple le cas, aux États-Unis, de ces *checkpoints* autoroutiers situés à 25 kilomètres au nord de la frontière mexicaine. Mais d'autres se présentent comme des marqueurs de frontières nationales, alors qu'ils sont en réalité le produit d'investissements post-nationaux destinés à stopper l'immigration globale. Pourquoi, par exemple, l'Union européenne a-t-elle débloqué plus de 40 millions d'euros pour fortifier les murs de Ceuta et Melilla au Maroc ? Ce ne sont pas de simples marqueurs territoriaux espagnols : il s'agit aussi de barrières européennes contre les migrations nord-africaines. Si dans la plupart des cas, on cherche à légitimer les murs en invoquant la souveraineté étatique, ces derniers servent *aussi* à consolider performativement cette souveraineté étatique contestée ou dégradée ; mais ces barrières, qui ne correspondent pas effectivement aux frontières des États-nations, sont également des monuments élevés au nom de cette souveraineté de plus en plus souvent contestée ou dégradée.

En fait, si l'on met de côté leur coût souvent exorbitant et les complexes théâtres de leur construction, si l'on passe également sur l'impact qu'ils ont sur les paysages géopolitiques et écologiques, rares sont les murs construits récemment qui ont été conçus ou revendiqués comme permanents. Au contraire, leur modèle de légitimation nous est offert par ces « barrières Texas » (version hypertrophiée



« Barrière Texas »

des « barrières New Jersey », ces blocs de ciments en forme de T inversé habituellement utilisés comme séparateurs routiers, et qui furent utilisés pour la première fois dans la construction du New Jersey Turnpike²⁶ ; d'où leur nom) installées dans Bagdad dans le but de protéger certains quartiers des violences sectaires. Les murs « tombent » quand ces violences connaissent un recul provisoire ou quand elles se déplacent – moment que les médias occidentaux ne manquent jamais de présenter comme

26. NdT : Autoroute à péage bâtie dans le New Jersey au début des années 1950.

un signe du « succès » de la guerre et de l'occupation²⁷. L'impermanence supposée des nouveaux murs, la manière dont ils participent à la « violence en suspens » légitimée par cet état d'urgence théorisé par Azoulay et Ophir, revêt une importance toute particulière dans les démocraties, où les murs risquent de heurter le souci d'inclusion et d'ouverture qui les caractérise, ou plutôt les *caractérisait*. Car les temps ont changé : le discours du choc des civilisations, qui a remplacé celui de la Guerre froide, organise désormais l'imaginaire global des habitants des démocraties libérales. Ce nouveau discours amalgame deux phénomènes disparates – les masses affamées d'un côté, l'agressivité religieuse et culturelle à l'encontre des valeurs occidentales de l'autre – en une seule et même figure du danger. Cet amalgame est également favorisé par le fait que des régions que l'Occident avait jusqu'alors dominées ou ignorées viennent désormais le menacer sur le terrain économique. Dans ce nouveau paysage économique, le discours civilisationnel permet aux démocrates d'accepter plus facilement encore que des murs soient érigés pour

27. Stephen Farrell et Alissa J. Rubin, « As Fears Ease, Baghdad Sees Walls Tumble », *New York Times*, 10 octobre 2008, <http://www.nytimes.com/2008/10/10/world/middleeast/10walls.html>. Dans sa première partie, l'article présente comme une victoire le retrait des gigantesques plaques de ciment « hautes comme des bus à deux étages » : il s'agirait « du signe le plus visible du changement qui est en train de s'opérer à Bagdad ». Puis les auteurs font deux aveux : tout d'abord, « les murs ne tombent pas dans tous les districts de Bagdad, ni même dans une majorité d'entre eux, [...] et ils continuent d'enceindre la Zone verte, la route de l'aéroport, jadis tristement célèbre, les bâtiments officiels, les *checkpoints*, et des quartiers entiers ». Deuxièmement, « ces plaques criblées de balles sont stockées dans de vastes entrepôts, en attendant d'être réutilisées ailleurs ».

exclure le désespoir économique *et* ces cultures « étrangères » ou « inassimilables » qui forment la figure unique et indistincte du grand autre, ennemi de l'Occident²⁸.



Checkpoint fortifié avec fenêtres pare-balles, Bethlehem

En somme, bien que le mur israélien ait des visées et des effets singuliers, on retrouve nombre de ses caractéristiques dans d'autres murs situés ailleurs dans le monde, bien qu'aucun autre ne les combine de la même façon ou

28. Dans un récent débat universitaire sur l'immigration, Jean Bethke Elsh-tain a déclaré que la différence entre ses grands-parents immigrés et les immigrés d'aujourd'hui réside dans le fait que les premiers sont venus en Amérique parce qu'ils adhéraient à ses valeurs, tandis que les seconds cherchent seulement à améliorer leur statut économique. La pertinence de ces propos est pour le moins discutable, de même que la distinction entre anciens et nouveaux immigrés. Voir « The sheer length of stay is not by itself decisive » (réponse à John Carens), *Boston Review*, mai-juin 2009.

ne les présente avec la même intensité d'effets. Si Israël doit en partie ses difficultés au fait d'avoir été établi comme colonie au moment même où, partout dans le monde, le colonialisme se voyait contesté, condamné et démantelé, s'il est, à cet égard, maudit parce que son présent est lié à un passé rejeté par le monde entier, il semble aussi avoir l'étrange honneur de perfectionner des tactiques et des technologies politico-militaires qui seront, à l'avenir, adoptées par l'ensemble du monde²⁹. Tout se passe comme si le mur israélien concentrait non seulement la totalité des fonctions performatives, des stratégies de légitimation, des technologies modernes de contrôle spatial que recèlent les actuels projets de murs, mais aussi toutes leurs contradictions.

Le mur israélien accomplit tout en la défaisant une fonction de frontière souveraine, de la même façon qu'il réalise et défait la stabilité, le pouvoir législatif, le décisionnisme et la durabilité de la souveraineté. Comme les autres murs, le mur israélien repose de façon complexe sur un idéal de la souveraineté étatique : en remédiant à sa détérioration, il consacre également son éclipse historique. Si le Mur est une affirmation de souveraineté, c'est aussi un monstrueux hommage aux États-nations souverains dont la viabilité est déclinante. Sous certains angles, il apparaît donc comme un monument étrange et inquiétant élevé à une souveraineté étatique devenue impossible, bien que, dans le contexte israélo-palestinien, cette impossibilité repose sur des raisons spécifiques.

29. C'est le cas par exemple de ce que Weizman a appelé la « politique de la verticalité ».

Parmi les autres éléments de continuité entre la barrière israélienne et d'autres murs, il faut noter que celle-ci permet de transférer la domination d'Israël sur la figure d'un subordonné menaçant et violent, donc de retourner, psychologiquement et symboliquement, l'intérieur en extérieur. Autre point commun, le Mur réoriente le danger qu'il prétend bloquer, exacerbe les haines et suscite le développement de nouvelles tactiques et formes d'agression contre cela même qu'il a pour objet de protéger. Comme d'autres, il a pour cible des populations ennemies qui ne coïncident pas exactement avec des États ou des nations. Comme d'autres, il génère des effets spectaculaires, théologiques et matériels (et il les maintient en tension).



Checkpoint le long du mur israélien

Enfin, il est important de noter que les concepteurs du mur israélien le légitiment sur le plan international en invoquant à la fois sa proximité avec les fortifications entreprises

sur leurs frontières par d'autres démocraties et le statut exceptionnel de leur propre pays. Le Mur est construit au nom de la sécurité de la population que, comme toute autre « démocratie », le gouvernement d'Israël doit assurer, mais aussi au nom de l'histoire et du contexte singuliers de ce pays. Ainsi, le Mur place Israël parmi les nations civilisées tout en exprimant son statut unique d'État juif cerné par des ennemis. Cependant, tous les discours que les États-nations utilisent aujourd'hui pour légitimer les murs qu'ils édifient constituent des variantes, souvent plus nuancées, de ce positionnement biface entre le générique (« tout le monde le fait ») et l'unique (« c'est pourquoi *nous* avons besoin de ce mur »).

La barrière États-Unis/Mexique, ou le « mur de la honte »

À l'instar du Mur israélien, la barrière États-Unis/Mexique paraît à première vue se distinguer par sa visée, sa fonction et sa construction des nombreux autres murs construits dans le reste du monde. Séparant le Nord riche du Sud pauvre, elle a pour principale fonction de contenir l'afflux de drogues et d'immigrés clandestins. Cette entreprise d'une ampleur et d'un coût considérables présente de fortes variations morphologiques : à certains endroits, barrières de béton et d'acier triple épaisseur hautes de 18 mètres, à d'autres, « clôtures virtuelles » (senseurs, caméras de surveillance, et autres technologies de détec-

tion), à d'autres encore, bandes désertiques jalonnées de poteaux en ciment destinés à empêcher le passage des véhicules tout-terrain.

La *Border Patrol*³⁰ a commencé à construire la première section (« la barrière de San Diego ») en 1990. Cette barrière, achevée en 1993, couvre une zone d'une vingtaine de kilomètres à partir de l'océan Pacifique. Elle est constituée de plaques d'acier (destinées, pendant la guerre



Première section de la barrière mexicano-américaine

du Vietnam, à la construction de pistes d'atterrissage), qui se révélèrent particulièrement faciles à escalader, et qui, visuellement, n'étaient pas aussi impressionnantes que les dispositifs qui allaient suivre. En 1994, l'administration Clinton lança l'« Opération Gatekeeper » afin de renforcer

30. NdT : Les *Border Patrols* désignent, aux États-Unis, les unités de police chargées de la surveillance et de la protection des frontières.

cette partie de la frontière, ce qui eut pour principal effet de réduire l'immigration et la criminalité dans les zones urbaines tout en les déplaçant vers l'est, où l'industrie de la contrebande put prospérer à son aise. Quant aux opérations « Hold The Line » et « Safeguard », qui étaient axées sur les principaux points de passage en Arizona et en Californie (avant d'être élargies au Nouveau Mexique), elles eurent des effets similaires. Cependant, sous la pression de l'opinion, qui les exhortait à « faire quelque chose » pour résoudre ce problème d'immigration clandestine, les hommes politiques de tous bords cherchèrent à se faire une réputation de « durs » sur la question des frontières. Dans le même temps, alors que le néolibéralisme supprimait une à une les protections dont jouissaient les producteurs nord-



Mur de la frontière mexicano-américaine, Arizona

américains, et qu'il faisait proliférer la production mondiale de biens et de services bon marché, les employeurs commencèrent à utiliser massivement une main-d'œuvre d'immigrés clandestins (surtout, mais pas exclusivement, dans les secteurs de l'agriculture et de la construction). Le projet du mur est donc né d'une tension entre les besoins des capitalistes nord-américains et l'hostilité populaire envers les migrations suscitées par ces besoins mêmes, tout particulièrement, ses effets sur les salaires, l'emploi, la démographie et la culture qui composaient, et aux yeux de certains, décomposaient, la nation.

En 1996, le Congrès adopta l'*Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act*, qui autorisait l'extension de la barrière, l'édification d'une seconde clôture et la construction de routes de sécurité destinées à suppléer une première barrière qui avait démontré son inefficacité. Mais ce projet avorta sous la pression de la California Coastal Commission, qui invoqua des motifs de protection de l'environnement, et des propriétaires de terrains situés le long de la frontière, qui refusèrent de coopérer. Mais ce genre d'obstacles juridiques fut levé par le « *Real ID Act* » de 2005, puis par le « *Secure Fence Act* » de 2006, deux lois qui profitaient des peurs sécuritaires suscitées par le 11 Septembre pour demander la construction de 1 400 kilomètres de barrières, en cinq sections distinctes, sur la frontière séparant le Mexique de la Californie, de l'Arizona et du Texas. L'extension du *Real ID Act* est particulièrement large ; elle autorise la levée de *tous* les obstacles juridiques à la construction de la barrière, et ne permet d'examiner que les mesures suscep-

tibles d'enfreindre la constitution³¹. À ce jour, 36 propositions de loi ont été rejetées, y compris des lois touchant à la pollution de l'air et de l'eau, à la protection des espèces en danger, aux migrations animales, à la préservation du patrimoine, à la protection des terres agricoles, et aux réserves sacrées des Indiens. Ces deux lois présentent le projet de mur comme une réponse à un « état d'urgence », dans le but de protéger une nation vulnérable et assiégée – cette barrière s'appuie donc également sur la « situation de non-droit » de la « solution politique en suspens » qui a présidé à l'édification du Mur israélien.

Tout cela fait l'objet de vives réactions aux États-Unis, aussi bien d'opposition que d'adhésion, même si les défenseurs de la barrière tendent à obtenir plus facilement les faveurs des politiques et des grands médias. Les populations vivant à proximité de la frontière se montrent quant à elles bien moins enthousiastes : d'une part, elles constatent l'efficacité limitée de cette barrière, qui réoriente l'immigration clandestine plus qu'elle ne l'éradique, et d'autre part, elles sont, sur le plan économique, plus étroitement liées au Mexique³². Cela dit, ce ne sont pas les soutiens organisés à la barrière qui manquent dans ces régions, pays des milices privées qui patrouillent sans relâche le long de la frontière, avec la ferme intention de capturer des clandestins.

Sur un plan économique, il est difficile de déterminer le coût du mur. Une grande part des dépenses fédérales

31. Blas Nuñez-Neto et Yule Kim, « Border Security: Barriers Along the U.S. International Border », Congressional Research Service Report for Congress, 13 mai 2008, p. 7.

32. Dave Montgomery, « Border Fence Target: 300 Miles in 8 Months », *Fort Worth Star-Telegram*, 27 avril 2008.

destinées aux aspects bureaucratiques et techniques de sa construction – planification, construction, entretien, analyse de son efficacité – est exclue des calculs. Quant aux prévisions et aux budgets, ils ont également connu des variations substantielles depuis les débuts de ce projet voici une vingtaine d’années. La fourchette d’estimation est des plus larges, aussi bien pour ce qui concerne le coût originel de sa construction que celui de l’entretien et des réparations. On fait en effet appel à plus de sous-traitants



Barrière frontalière entre Yuma (Arizona) et Calexico (Mexique)

privés qu’on ne le prévoyait au départ, et, sur certaines sections, le coût du kilomètre et demi de mur, que les premiers calculs avaient estimé à 3 millions de dollars, a été multiplié par sept. En excluant l’achat de terres et la main-d’œuvre, l’Army Corps of Engineers prévoit maintenant

que, pour un cycle de vie de 25 ans, les 1 400 kilomètres de barrière requis par le *Secure Fence Act* coûteront entre 16,4 et 70 millions de dollars par kilomètre et demi, selon la nature de la barricade (qui varie d'une zone à l'autre), et l'ampleur des dommages que lui infligeront les contrebandiers³³. Le coût global de l'achèvement et de l'entretien de la barrière pourrait s'élever à 60 *milliards* de dollars sur 25 ans, et ce chiffre exclut la main-d'œuvre rémunérée par l'État fédéral, ainsi que le paiement des propriétaires privés dont la terre est utilisée pour construire la barrière ou pour la surveiller.

Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que celle-ci n'est que très modérément efficace pour repousser les immigrants clandestins, dont elle a plutôt tendance à réorienter le flux. Ceux qui clament haut et fort que le mur est une « réussite » ne prennent en compte que la réduction de l'entrée et des arrestations de clandestins dans les zones urbaines, et non le taux *global* de l'immigration clandestine et de la contrebande de drogue³⁴. S'il est plus facile pour les gardes-frontières d'appréhender des clandestins

33. Nuñez-Neto et Kim, « Border Security », art. cité, p. 33.

34. Bien qu'on l'envisage rarement de cette façon, rien ne montre mieux le faible impact du mur sur les migrations que la chute brutale du taux de migration au cours de la récession de 2008-2009. Une étude de mai 2009 a montré que « le nombre net d'émigrants mexicains – ceux qui en sont sortis moins ceux qui y sont revenus – a diminué de moitié entre août 2008 et l'année précédente ». Comme l'a dit le démographe Jeffrey S. Pasel, « s'il y a du travail, les gens viennent. S'il n'y en a pas, ils ne viennent pas ». (Cité dans Julia Preston, « Mexican Data Show Migration in Decline », *New York Times*, 15 mai 2009, <http://www.nytimes.com/2009/05/15/us/15immig.html?scp=1&sq=recession,%20decrease,%20illegal,%20Mexico&st=cse>.)

dans des zones découvertes que dans des zones urbaines où ils peuvent rapidement disparaître, les opérations de contrebande s'effectuant par les montagnes, la mer et les tunnels, sont devenues plus sophistiquées depuis l'édification de la barrière. Ces opérations, et les contre-opérations menées par les gardes-frontières, ont eu pour effet d'accroître le niveau d'ensemble de la violence et de la criminalité à la frontière, et d'élargir son étendue géographique à des régions éloignées jusqu'alors paisibles³⁵. De plus, en réorientant les flux migratoires vers des zones plus difficilement praticables, la barrière a aussi entraîné une hausse spectaculaire du taux de mortalité chez les migrants et du taux de migration permanente aux États-Unis.

La barrière États-Unis/Mexique met donc en scène un pouvoir souverain et un contrôle qu'elle n'exerce pas ; elle s'inscrit dans le tissu d'une règle de droit en suspens et d'une politique de dépense fiscale qui n'a de comptes à rendre à personne ; elle sème le crime et la mort ; elle est une icône de ce mixte d'érosion de la souveraineté et de xénophobie ainsi que d'exacerbation du nationalisme, de plus en plus répandu dans les démocraties occidentales. Enfin, l'état d'urgence dont s'autorise sa construction lui confère un statut indépendant de sa fonction.

Si le mur israélien est issu des contradictions internes à la souveraineté générées par l'occupation coloniale expansionniste, et si, dans le même temps, il se soutient de ces contradictions et les exacerbe, la barrière états-unienne

35. Joseph Nevins, *Operation Gatekeeper: The Rise of the « Illegal Alien » and the Making of the U.S.-Mexico Boundary*, Routledge, New York, 2002, chap. 6, pp. 124-130. Voir aussi Nuñez-Neto et Kim, « Border Security », art. cité, pp. 40-41.

est issue des contradictions que la globalisation néolibérale a engendrées au niveau de l'intégrité et de la capacité souveraines du Premier monde, et de la même façon, elle se soutient de ces contradictions et les renforce. Les murs sont tout autant des réponses aux causes des différentes violences ressenties par la nation que des manifestations extérieures de ces causes ; et ils font eux-mêmes subir différentes formes de violence aux familles, aux communautés, aux cadres de vie, aux terres, et aux possibilités politiques qu'ils traversent et façonnent. Une fois encore, il est important de bien souligner les différences de contexte politique, de visée et de degré de violence qui animent et caractérisent les deux murs. Tous deux sont au fond des remparts inefficaces contre des pressions et des violences en partie générées par les entités politiques mêmes qui ont présidé à leur construction ; mais tous deux jouissent aussi d'une grande popularité, puisqu'une majorité d'Israéliens et d'Américains soutiennent leur mur respectif. Tous deux intensifient la criminalité et la violence qu'ils prétendent repousser, c'est pourquoi tous deux génèrent un besoin de fortifications supplémentaires et de contrôle renforcé ; tous deux, pourtant, sont salués comme des instruments de paix, d'ordre et de sécurité. Tous deux mettent en scène une souveraineté que leur existence remet en question. Tous deux mobilisent une juridictionnalité souveraine, tous deux confondent barricades et frontières, tous deux déploient une frontière sur des territoires confisqués. Ces deux démocraties emmurées se justifient par le fait que l'État doit assurer la protection du peuple, toutes deux s'appuient sur la xénophobie qu'elles exacerbent et

projetent, toutes deux mettent le droit en suspens au nom du refoulement des hors-la-loi et des criminels, toutes deux construisent une « solution politique en suspens » par le béton et le barbelé.

Ce livre défend la thèse que les murs de la modernité tardive se distinguent par leur caractère post-westphalien. Envisagés globalement, ils représentent une réaction à la désorientation et à la dissolution de la souveraineté étatique sous l'effet de la globalisation, et sont construits pour bloquer des flux de personnes, des produits de contrebande et des violences qui n'émanent pas d'entités souveraines. À cet égard, ils constituent l'itération d'un imaginaire politique en train de disparaître dans l'inter-règne global qui caractérise l'époque actuelle, à la fois postérieure à la souveraineté étatique et antérieure à l'articulation d'un ordre global alternatif.

Ces murs ont bien sûr été précédés par d'autres : les clôtures existent depuis toujours. Et l'on peut discerner dans les nouveaux murs des éléments de continuité avec des murs plus anciens. Les murs ont toujours, à travers l'histoire, spectacularisé le pouvoir ; et toujours ils ont produit des effets performatifs et symboliques en excès sur leurs effets matériels. Ils ont produit certains imaginaires politiques, et nié certains autres. Par exemple, les murs et les forteresses du Moyen Âge éparpillés dans les campagnes de l'Europe servaient autant à intimider les populations des villes qu'ils enserraient qu'à remplir leur fonction officielle de protection³⁶. Destinés à bloquer les

36. Hirst, *Space and Power*, *op. cit.*, p. 171.

dangers extérieurs, tous les murs délimitant des entités politiques ont aussi façonné des identités collectives et individuelles sur le plan intérieur. C'est aussi vrai de la Grande Muraille de Chine que des *gated communities* du Sud-Ouest des États-Unis.

Les tristement célèbres projets de mur conçus en Europe au cours du ^{xx}e siècle combinaient eux aussi ces fonctions et ces effets. Il n'était pas prévu de bâtir entièrement la ligne Maginot qui devait défendre la frontière est de la France d'une invasion allemande ; il s'agissait plutôt de produire l'image d'une « impénétrable forteresse France » – la rhétorique du mur excédant donc largement les parties éparses qui en avaient été construites³⁷. Le mur de l'Atlantique édifié par le Troisième Reich en prévision d'une invasion alliée emmenée par la Grande-Bretagne constituait lui aussi l'icône d'une Europe contrôlée par les Nazis. Il y a également le mur de Berlin qui, bien qu'il en soit venu, rétrospectivement, à signifier l'emprisonnement d'une population censément désireuse de fuir la domination soviétique, fut conçu à l'origine comme un cordon de protection entourant une société nouvelle et fragile, fondée sur le travail, la coopération et l'égalitarisme, et non sur l'individualisme, la concurrence et la hiérarchie. Les architectes de la nouvelle société communiste croyaient que le laboratoire d'expériences sociales et psychologiques dont naîtrait cette société devait être isolé d'un dehors corrompé et décadent³⁸.

37. Roxanne Panchasi, *Future Tense: The Culture of Anticipation in France between the World Wars* (à paraître).

38. Greg Egighian, « Homo Munitus », in Betts et Pence (dir.), *Socialist Modern: East German Everyday Culture and Politics*, University of Michigan Press, Ann Arbor (à paraître).

Mais comme le Mur de Berlin, les murs d'aujourd'hui, et tout particulièrement ceux qui sont érigés autour des démocraties, produisent nécessairement des effets intérieurs : leur dehors devient leur dedans. S'ils ont officiellement pour but de protéger d'éventuels violations, abus ou agressions des sociétés prétendument fondées sur la liberté, l'ouverture, le droit et la laïcité, ils s'édifient sur une mise en suspens du droit, et produisent à leur insu un éthos et une subjectivité collectifs de type défensif, replié sur soi, nationaliste et militarisé. Ils encouragent l'avènement d'une société toujours plus fermée et surveillée, en lieu et place de la société ouverte qu'ils prétendent défendre. Les nouveaux murs ne sont donc pas simplement inefficaces et impuissants à ressusciter une souveraineté étatique fragilisée, ils engendrent aussi, dans une ère post-nationale, de nouvelles formes de xénophobie et de repli sur soi. Ils favorisent la production de sujets protégés du monde extérieur, mais de sujets auxquels fait défaut cette ampleur souveraine que la démocratie emmurée prétend protéger.

Un historien allemand, Greg Eghigian a qualifié d'« *homo munitus* » cette créature emmurée – nation ou sujet –, passive, paranoïaque et prévisible (*munitus* est dérivé du verbe latin *munire*, qui signifie fortifier, sécuriser, défendre, protéger ou abriter)³⁹. Eghigian examine la mythologie que l'Occident s'est créée autour de la subjectivité est-allemande à l'époque du Mur de Berlin, ainsi que la production effective de cette subjectivité. Tout en contestant la norme occidentale (libérale démocratique) à l'aune de laquelle cette subjectivité est mesurée, il corrobore

39. *Ibid.*

l'image populaire de la personnalité emmurée produite par le mur, image ô combien semblable à la manière dont les Occidentaux d'aujourd'hui imaginent les sujets théocratiques obéissants et désindividualisés qu'ils appréhendent comme leurs ennemis, ou tout du moins, comme leur exact opposé⁴⁰. Eghigian nous montre comment les murs se retournent vers l'intérieur et mettent à bas les distinctions faciles – souvent établies par les actuels défenseurs des murs, soucieux de bien séparer ces murs-là du Mur de Berlin – entre les barrières qui protègent et celles qui proscrivent, ou entre les murs qui distinguent les sociétés libres des sociétés non libres.

Si les murs n'ont pas pour seul effet de protéger les nations qu'ils barricadent, mais s'ils en produisent également le contenu, alors on peut s'interroger sur les besoins psychologiques et les désirs qui alimentent leur construction, ainsi que sur leurs effets involontaires – comment ils définissent les nationalismes, la subjectivité des citoyens, et les identités des entités politiques qui se trouvent d'un côté comme de l'autre. On peut ainsi se demander si les murs actuels ne fonctionnent pas comme des symboles d'une contention collective et individuelle, comme des fortifications d'entités dont la globalisation efface les frontières réelles ou imaginaires. On peut encore se demander s'ils ne contiennent pas plus qu'ils ne défendent (si toute forme de défense implique une contention, et inversement, si toute forme de contention implique une défense) :

40. *Ibid.* Pour une analyse de la figure occidentale de ce sujet, voir mon livre *Regulating Aversion: Tolerance in the Age of Identity and Empire*, Princeton University Press, Princeton, 2008, chap. 6.

quand ces murs cessent-ils d'être ceux, rassurants, d'un foyer, pour prendre l'aspect du confinement d'une prison ? Quand la forteresse devient-elle un pénitencier ?

Durant la Guerre froide, la gauche euro-atlantique posait inlassablement cette question, à l'époque où les leaders politiques occidentaux clamaient qu'il était nécessaire de construire des abris pour protéger les populations civiles d'une agression de l'Est. Même inutilisés, ces abris contribuaient à propager une mentalité bunkerisée dans le contexte d'une montée de tension nucléaire, une mentalité que renforcèrent, dans les années 1950 et 1960, les politiques étrangères et de défense menées par les États-Unis. À l'accumulation d'armes nucléaires dans des silos bunkerisés faisait écho une accumulation de biens de première nécessité dans des abris également bunkerisés ; la défense contre l'apocalypse devint un véritable mode de vie politique et civil, qui occultait la responsabilité des États-Unis dans cette dérive mortifère. Aujourd'hui, des Israéliens de gauche posent le même genre de questions, au moment où non seulement le projet qui vise à emmurer les habitants de la Cisjordanie et de Gaza rend de plus en plus lointaine une solution politique, mais intensifie la militarisation et la bunkerisation qui définissent la vie israélienne. Les murs construits autour d'entités politiques ne peuvent bloquer des dangers extérieurs sans affecter les populations qu'ils enserment. Ils transforment un mode de vie protégé en un repli sur soi psychique, social et politique. À cet égard, le Mur de Berlin, dont, vingt ans après, le monde entier continue de célébrer la chute, était peut-être plus un prototype grossier que l'opposé des murs du XXI^e siècle.